

VOS PREMIÈRES DÉMARCHES DANS L'ACADÉMIE DE PARIS

L'académie de Paris est heureuse de vous accueillir. Afin de mettre en place votre rémunération, nous devons collecter certaines pièces administratives de votre part. Cette collecte se fait via notre plateforme en ligne Colibris.

Nous vous invitons à vous inscrire sur cette plateforme Colibris de l'académie de Paris et à compléter le formulaire intitulé « Prise en charge administrative et financière des nouveaux personnels ». Pour ce faire, voici les étapes à suivre :

CRÉER UN COMPTE SUR LA PLATEFORME COLIBRIS

- 1 → Cliquez sur le lien suivant : <https://demarches-paris.colibris.education.gouv.fr/demande-de-creation-de-compte-pec/>
- 2 → Renseignez votre prénom, nom et une **adresse e-mail personnelle** que vous consultez régulièrement. Ne renseignez pas d'adresse académique
- 3 → Vous recevrez un e-mail de confirmation à l'adresse que vous avez fourni.
→ Ouvrez cet e-mail et cliquez sur le lien pour activer votre compte et **créer votre mot de passe**.

COMPLÉTER VOTRE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

- 1 Pour compléter cette démarche accessible seulement après votre inscription :
 1. Cliquez sur le lien suivant : https://demarches-paris.colibris.education.gouv.fr/formulaires-rh/pec_ext/
 2. Cliquez sur « **Se connecter en tant qu'utilisateur externe** »
 3. Entrez votre adresse e-mail et votre mot de passe utilisés pour l'inscription
- 2 → Préparez les documents listés sur la page d'accueil et complétez le formulaire
→ Après validation, vous recevez un mail de confirmation : nous avons bien reçu votre demande.
- 3 Pour envoyer un message, modifier et **suivre le traitement** de votre demande, cliquez sur le lien reçu dans l'e-mail de confirmation. Vous pouvez également :
 1. Vous rendre sur <https://connexion-paris.colibris.education.gouv.fr/>
 2. Cliquez sur Connexion (en haut à droite) puis « **Se connecter en tant qu'utilisateur externe** » et entrer vos identifiants utilisés lors pour l'inscription
 3. Sélectionnez l'onglet « Mes demandes »

Après le traitement de votre demande, votre gestionnaire (d'établissement ou au rectorat) vous transmettra **votre adresse e-mail académique** à utiliser pour vous connecter à Colibris.